Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-1827042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mme GAUTHIER . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

****

N° 18

OBJET : <u>Modification du tableau des effectifs - Suppression d'un poste d'adjoint technique (TC) et création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe (TC)</u>

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources humaines et à la Vie économique, informe le conseil municipal que le second de cuisine du restaurant scolaire a dû quitter les services de la collectivité pour raisons familiales.

Suite à la publication de l'offre d'emploi 5 candidatures ont été reçues, dont une émanant d'un agent statutaire.
La commission de recrutement en a retenu 3 et 2 personnes ont été reçues en entretien.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-1827042026-DE

Le choix s'est porté sur le candidat dont le profil, les compétences, l'expérience sont apparus comme les plus adéquats au regard des fonctions.

Cet agent statutaire détient le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe alors que l'agent qui a quitté la collectivité détenait celui d'adjoint technique.
Compte tenu du préavis légal appliqué par sa collectivité d'origine, il intègrera les services communaux le 19 juin 2026.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSION DE POSTE

Grade	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique	35/35èmes	18 avril 2026

CRÉATION DE POSTE

Grade	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique principal 2ème cl.	35/35èmes	19 juin 2026

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*